Image not found or type unknown

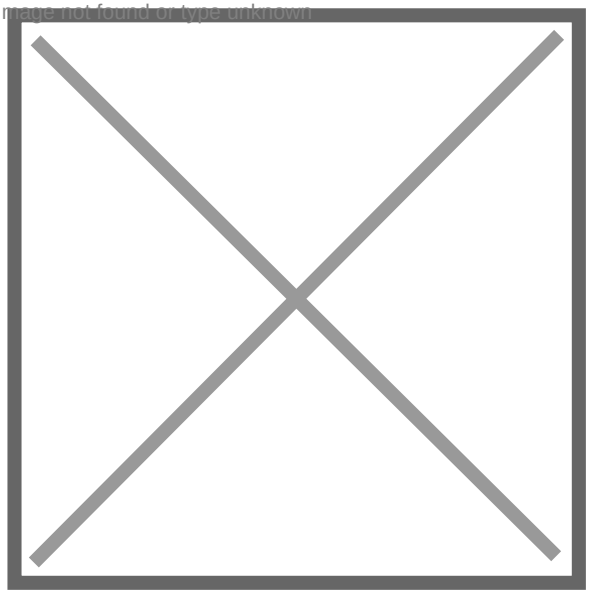

Pas d'indemnité journalière

Par **Lorente**, le **13/06/2012** à **19:32**

Bonjour,

Je suis en arrêt depuis le 5 mai, j'ai envoyer dans les délais mon arret de travail à mon employeur et à la CPAM.

La semaine derniere la CPAM m'a envoyer un courrier me disant que mon employeur n'avais pas envoyer l'attestation salaire pour qu'ils puissent m'indemnisé et ils m'on joint l'attestation vierge a faire remplir par mon employeur.

J'ai envoyer cette attestation a mon employeur en recommandé.

Est-ce que mon employeur est en faute?

Cordialement.

Par **pat76**, le **13/06/2012** à **19:45**

Bonjour

Il le sera si il ne renvoie pas l'attestation dûment rempli le plus rapidement possible.

Vous auriez pu vous rendre chez votre employeur pour la faire remplir et la ramener aussitôt à la CPAM.

Par courrier cela risque d'être plus long...

Par **Lorente**, le **13/06/2012** à **19:57**

Je ne me suis pas rendu chez mon employeur directement car je suis en litige avec depuis le mois de mars.

En effet il ne m'a pas versé mes salaires de mars et avril et ne pas fourni de fiche de paie non plus.(j'ai envoyer des lettre de mise en demeur en recommandé sans réponse)

Et maintenant que je suis en arrêt il n'envoie pas les attestations de salaire est-ce une coïncidence?

Par **pat76**, le **14/06/2012** à **14:16**

Bonjour

Ce n'est certainement pas une coincidence si vous êtes en litige avec votre employeur.

Il n'a pas répondu à vos lettres de mises en demeure pour le versement de vos salaires donc il en fera de même pour l'attestation.

Vous l'assignez en référé devant le Conseil des Prud'hommes pour réclamer le paiement de vos salaire et la remise de l'attestation.

Faites-vous aidez pas un syndicat.

Vous informez l'inspection du travail de la situation.

Par **moisse**, le **19/12/2014** à **17:04**

Bonsoir,
[citation] j'ai repris deux jours de travail elle ma tellement fait la misère que j'ai du me remettre en maladie [/citation]
C'est pratique d'avoir un médecin complaisant et de tomber malade sur commande.
Peut-être que votre employeur en a assez d'un salarié qui multiplie les arrêts de travail.
Quoiqu'il en soit il doit effectivement vous remettre l'attestation de salaire en question.
Le mieux est de saisir le Conseil des Prudhommes en formation de référé pour lui imposer la remise sous astreinte de ce document, et en même temps lui infliger un petit rappel de légalité sur ses obligations en ce domaine.
S'il n'est pas satisfait de votre comportement ou s'il conteste la réalité de vos maladies il a à disposition un certain nombre de mesures de sanction ou de vérification, mais jamais la rétention de documents règlementaires.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Fabiojenn**, le **19/12/2014** à **17:51**

Pouvais vous me donner un exemple de lettre a leur adresser svp.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés